

GRAND SITE MIDI PYRENEES DE CAHORS

AVENANT AU CONTRAT SIGNE LE 15 JUILLET 2009

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées représenté par Martin MALVY, son Président,

Le Conseil Général du Lot, représenté par Monsieur Gérard MIQUEL, son Président,

La Commune de Cahors, représentée par Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, son Maire,

La Communauté d'agglomération du grand Cahors représentée par Monsieur Michel SIMON, son Vice-Président,

L'Office de Tourisme du Grand Cahors, représenté par Monsieur Joël GILBERT, son Président,

Le Pays de Cahors et du Sud du Lot représenté par Monsieur Jean-Claude BALDY, son Président,

Vu le contrat Grand Site Midi Pyrénées de Cahors, signé le 15 juillet 2009,

Vu le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des Grands Sites Midi Pyrénées pour la période 2013 / 2015 approuvé par la Commission Permanente de la Région Midi Pyrénées en date du 11 mars 2013,

Vu la délibération de la Commune de Cahors, en date du XXX

Vu la délibération de la Communauté de d'agglomération du Grand Cahors, en date du XXX

Vu la délibération de l'Office de Tourisme du Grand Cahors, en date du XXX

Vu la délibération du Département du Lot, en date du XXX

Vu la délibération de la Région Midi Pyrénées en date du XXX

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Le dispositif des « Grands Sites Midi-Pyrénées » a été approuvé par l'Assemblée Plénière de la Région le 15 janvier 2009 et mis en œuvre en étroite partenariat avec les huit Départements, les Communes et les Offices du Tourisme concernés ainsi que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales, Pays et Parcs naturels régionaux qui ont souhaité s'y associer.

Si la promotion des « Grands Sites Midi-Pyrénées » a incontestablement bien fonctionné depuis 2009, il s'avère désormais nécessaire de poursuivre et d'accentuer les efforts communs pour améliorer la qualité des équipements et des services dans chacun des Grands Sites.

Cette action est fondamentale car elle détermine la physionomie et la qualité esthétique des arguments patrimoniaux qui seront ceux des territoires dans les années à venir et contribuera aussi à réduire le décalage pouvant exister entre l'image qu'en avait le visiteur suite aux campagnes de promotion et la réalité constatée sur place de la qualité de l'accueil, des produits et des services.

Les résultats de l'enquête de satisfaction conduite en 2010/2011 par le Comité Régional du Tourisme auprès des visiteurs dans les « Grands Sites Midi-Pyrénées » ont démontré :

- un très bon niveau de satisfaction en terme d'accueil dans les lieux de visite, les Offices de Tourisme et chez les prestataires de service,
- des niveaux de satisfaction plus faibles, parfois très faibles dans plusieurs domaines que sont par exemple : l'accès et le stationnement, la propreté, l'accès aux personnes en situation de handicap, les équipements pour les enfants, les signalisations routière et autoroutière pour accéder à certains sites, le manque de dispositifs pédagogiques pour faciliter la découverte, la compréhension, l'orientation et le cheminement sur le site..

L'enjeu que représentent ces Grands Sites pour l'avenir touristique des territoires de la région Midi-Pyrénées est considérable. Ils constituent les arguments majeurs sur lesquels reposent principalement l'attractivité et les flux de cette économie mais aussi les caractères distinctifs de la destination Midi-Pyrénées par rapport à d'autres régions.

Pour mener à bien la réalisation de ces indispensables équipements, la grande majorité des collectivités concernées a également exprimé, au cours de la réunion de lancement du Réseau des Grands Sites qui s'est réuni le 21 juin 2012, à Toulouse, son souhait de pouvoir inscrire dans la durée, le partenariat contractuel qui caractérise ce dispositif.

C'est la raison pour laquelle l'Assemblée Régionale réunie les 20 et 21 décembre 2012 a décidé d'allonger, pour ce qui concerne la Région, la durée de ce partenariat contractuel en reportant son échéance au 31 décembre 2015.

Cette même Assemblée Plénière a approuvé le lancement du Plan Triennal de la Région pour l'Aménagement et la Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » qui concerne essentiellement l'aménagement des cœurs emblématiques des Grands Sites, les espaces d'accueil et de repos, les offices du tourisme, les modes doux de circulation, la signalétique interne ainsi que la réalisation d'aménagements scénographiques dans les sites patrimoniaux ; les modalités d'interventions financières correspondantes ont été approuvées par la Commission Permanente du 11 mars 2013.

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit d'engager sur une durée de trois ans, une dynamique déterminante pour chacun des « Grands Sites Midi-Pyrénées » afin de leur permettre de se hisser au rang de sites d'accueil de niveau international.

Le contenu opérationnel de cet avenant contractuel repose sur d'une part, les conclusions des diagnostic/plan qualité Grands Sites réalisés au sein du Grand Site, d'autre part la stratégie de développement définie par le Contrat Grand Site signé le 15 juillet 2009.

ARTICLE 1 - Objet :

Le présent avenant a pour objet d'organiser :

- la poursuite du Programme d'aménagement et de valorisation du Grand Site de Cahors,
- le partenariat entre la Région, le Département du Lot, et le Grand Site de Cahors ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Midi-Pyrénées ».

ARTICLE 2 - Rappels et état d'avancement du Contrat Grand Site signé le 15 juillet 2009 :

1/ Rappels des axes stratégiques de développement et de valorisation du Grand Site de Cahors :

Des axes de développement...

- Le pôle du Pont Valentré
- Le centre ville
- Le trait d'union Pont Valentré-Ville
- Les berges et rivières
- L'ENS du Mont Saint Cirq
- Les équipements et les hébergements

... des axes stratégiques transversaux :

- les paysages et le patrimoine naturel du site
- les liaisons, les déplacements et le stationnement
- l'interprétation du site
- une offre et une organisation touristique

Des axes qui ont permis d'inscrire le développement touristique en tant que composante du développement à la fois économique, culturel et la valorisation du patrimoine.

2/ Bilan étape des actions réalisées :

Le dispositif Grand Site à Cahors a eu un véritable effet levier sur la professionnalisation des acteurs privés du tourisme, en termes de restructuration d'équipement, en termes de communication, de promotion..., mais également de partenariat avec les institutionnels. L'objectif étant de travailler collectivement sur la notion de destination touristique.

2.1 Au titre des investissements (cf tableau détaillé joint en annexe n°1 du présent avenant)

Près de 20 opérations portées par la Ville, l'Agglomération, les Hôtels ont été engagées sur la période 2009-2012, pour un montant total d'investissement d'environ **9,6 millions d'€**, cofinancé par des **fonds publics à hauteur de 45%** (moyenne).

2.2 Au titre des fonctions « accueil », « information », « promotion »,... (cf tableau détaillé joint en annexe n°2 du présent avenant)

La restructuration de l'Office de Tourisme a été réalisée, aboutissant à la délivrance de la marque Qualité Tourisme, puis à son classement en 1^{ère} catégorie.

Un site internet conforme au cahier des charges établi par la Région a été réalisé.

Les grandes thématiques inscrites au contrat ont fait l'objet d'actions spécifiques.

2.3 Synthèse du Diagnostic/Plan Qualité Grand Site partagé réalisé (cf présentation du diagnostic joint en annexe n°3 du présent avenant)

Les lieux de visite de chacun des Grands Sites, correspondant aux critères du plan triennal font l'objet d'un diagnostic qualité spécifique et d'un programme d'actions qui devra être pré-validé en comité de pilotage stratégique.

Cette première phase achevée, il semble opportun de poursuivre les actions, les projets publics et privés et de s'inscrire dans une continuité autour d'un projet touristique partagé et dans une politique d'attractivité du site.

ARTICLE 3 - Programme d'actions du Grand Site de Cahors sur la période 2013 / 2015 :

Le contenu opérationnel de cet avenant contractuel repose sur, d'une part les conclusions du diagnostic/plan qualité Grands Sites réalisé au sein du Grand Site, d'autre part la stratégie de développement définie par le Contrat Grand Site signé le 15 juillet 2009.

(cf tableau détaillé joint en en annexe du présent avenant)

Rappel du découpage du Grand Site de Cahors :

♦Secteur 1 : le cœur emblématique composé du périmètre du secteur sauvegardé et de la zone du Pont Valentré.

♦Secteur 2 : la liaison entre la vieille ville et le Pont emblématique, la ville du 19^{ème} siècle ainsi que deux zones naturelles permettant d'appréhender le site à travers les points de vue de la Croix Magne et du Mont Saint-Cyr, reconnu espace naturel sensible.

♦Secteur 3 : la problématique des entrées de ville, et des entrées dans la boucle du Lot, par le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest.

(cf Cartographies en annexe du présent avenant)

Rubriques énoncées à titre indicatif et à développer pour chaque Grand Site au vu de ses caractéristiques et du projet de valorisation du Grand Site de Cahors.

- Identité graphique du Grand Site :

L'identité graphique du Grand Site est reprise sur tous les documents édités par l'OT et par la ville (documentation VAH notamment), destinés aux visiteurs.

L'agrandissement du territoire, avec l'arrivée de 7 nouvelles communes et le Grand Site de St Cirq Lapopie-Pech Merle, verra la mise en place d'une nouvelle charte graphique prenant en compte les préconisations des partenaires.

- Information à distance (éditions, Site internet,...) :

La mise en ligne du site internet et d'une application mobile font l'objet d'un enrichissement permanent des contenus (podcast, vidéos...).

L'identification des autres Grands Sites est opérationnelle, et les prescriptions de la Région sont rigoureusement appliquées.

La mission ANT se poursuit pour la 2^{ème} année avec des propositions d'ateliers destinés aux socio-professionnels du territoire.

- Accès au site (signalisation, Totems d'entrée(s) de site, qualité des espaces traversés,...) :

L'accès au site est intrinsèque à la qualité d'accueil des touristes : les entrées de villes sont donc des points stratégiques sur lesquelles sont prévus des aménagements spécifiques en termes de voirie (réhabilitation des revêtements), de pistes pour les modes doux de déplacements (piétons et cycles), de végétalisation, et de signalétique (mise en place de totems Grand Site et de signalétique indiquant l'office de tourisme, les parkings et lieux de stationnement, les sites emblématiques).

Sont identifiées 3 entrées de ville :

-Regourd : entrée de ville stratégique liée en partie à la sortie autoroutière de Cahors Nord.

-Cabessut : entrée de la boucle permettant un accès au camping municipal et aux équipements sportifs et de loisirs (piscine estivale).

-Entrée sud : de Saint Georges à l'Atrium, cette zone est stratégique car elle fait la liaison avec la sortie d'autoroute Cahors Sud. C'est par ailleurs la plus grande entrée du

territoire, desservant les communes limitrophes à Cahors. De plus une problématique liée aux risques d'inondations de cette zone contraint à une action publique organisée dès 2013. Une entrée fluviale est également appréhendée mais sous l'angle du stationnement.

- Stationnement / accueil ; parcours d'accès au cœur du site :

La ville de Cahors poursuit les aménagements pour favoriser le stationnement en dehors du centre historique et pour tout mode de transports nécessitant ce type d'équipement. Si la problématique des cycles a été essentiellement traitée durant la période 2009-2012, pour la période 2013-2015, ce seront les campings car, les voitures et les bateaux qui seront accompagnés.

- Labéraudie : création d'un parking de stationnement pour les voitures
- Création d'une aire de camping car
- Création de haltes nautiques, entrées fluviales du territoire

- Cœur du site (espaces publics, équipements dédiés aux fonctions essentielles de l'accueil, de la détente et des sanitaires, propreté,...) :

Le cœur du site fera l'objet d'une attention particulière et renouvelée en poursuivant d'une part la politique d'aménagements qualitatifs en centre ancien, de mise en valeur des sites emblématiques et d'autre part par la mise en place d'équipements spécifiques dédiés à l'accueil, la détente et la propreté du site :

- réaménagement des rues en secteur sauvegardé, réalisation du trait d'union (tranche 2).
- aménagements extérieurs de l'office de tourisme.
- aménagements autour du Pont Valentré (espaces publics, cheminements doux, Cabazat, signalisation...).
- études et requalification des places.
- opérations d'embellissement et de propreté du centre ancien (conteneurs enfouis...) et autres aménagements qualitatifs et de repos pour les touristes.

- Signalétique interne et enseignes :

La signalétique des lieux emblématiques est prévue : La Maison de l'Eau, Cabazat, et l'annexe de l'office de tourisme sont désormais signalés...

- Parcours d'interprétation, parcours de visite, visites guidées :

Une application mobile portant sur la découverte du patrimoine est en cours de finalisation dans le cadre d'un projet porté par l'ADT et devant couvrir à terme l'ensemble des Grands Sites du Lot.

Une convention lie l'OT et le service VAH de la ville, afin de définir les rôles et missions de l'un et de l'autre, de développer encore plus loin le partenariat, dans le souci constant de la satisfaction des visiteurs.

De nouvelles visites thématiques sont proposées chaque année, et une visite sensorielle est en cours de réalisation. Celle-ci est destinée aux familles, et à une clientèle en situation de handicap (visuel et mental).

Le réseau de panneaux d'information touristique a été doté de QR codes permettant l'accès à des traductions en anglais et en espagnol. Une autre langue (néerlandais) devrait s'y rajouter.

- Office de Tourisme et bureaux d'accueil (investissements, Wifi, site mobile, application numérique, organisation de l'accueil, animateur numérique de territoire, animation réseau des professionnels, web master,...) :

L'office de tourisme du Grand Cahors a ouvert un nouveau point d'accueil au pont Valentré. Il permet de capter une clientèle nouvelle. Ce point d'information ouvert de fin juin à septembre en 2013 a reçu près de 10 000 visiteurs. Il sera transféré au rez de chaussée du CHAI.

Le wifi gratuit est proposé à la Villa Cahors Malbec, de même qu'un accès à internet via un ordinateur mis à disposition des visiteurs.

L'installation d'une borne d'information tactile est prévue dans le kiosque dépendant de l'OT, et permettra une information en continu, particulièrement utile en dehors des heures d'ouverture de l'OT en dehors des horaires d'ouverture.

La labellisation Tourisme et Handicap est visée pour 2014. Une fois le label obtenu, des aménagements et des petits équipements seront réalisés notamment sur les différents points d'accueil, et sur les sites touristiques.

La réorganisation globale des points d'accueil sera réalisée dès l'entrée des nouvelles communes de l'ancienne communauté de communes Lot Célé et l'intégration de l'OT de St Cirq-Pech Merle dans l'EPIC.

Poursuite de l'action d'animation, conseil et accompagnement des prestataires en priorisant l'animation numérique de territoire dans le cadre du dispositif coordonné par l'ADT.

- Qualification des équipements touristiques / de loisirs / concourant à l'attractivité du Site et à l'allongement de la durée de visite ou du séjour :

L'aménagement de la Plage aux Ptérosaures est prévu pour une ouverture en 2015. Le recrutement d'un responsable de ce projet au sein de l'équipe de l'OT va permettre de définir et mettre en œuvre la stratégie de promotion, et l'organisation de ce site : ciblage des clientèles, politique produits individuels et groupes, produits dérivés, création documentation pédagogique, etc..

- Qualification des hébergements touristiques

L'OT du Grand Cahors est engagé auprès de l'UDOTSI du Lot, dans une démarche de qualification des chambres d'hôtes.

Volet Observation

Dispositif d'évaluation de la fréquentation des itinérants sur l'axe Saint Jacques de Compostelle. Projet d'achat et d'implantation d'un éco-compteur dans le cadre du suivi de cette thématique régionale prioritaire, dont le lieu est à définir.

Réflexion en 2014 sur la mise en place en lien avec ADT et CRT d'un éventuel dispositif d'observation s'appuyant sur l'utilisation de données de téléphonie mobile.

ARTICLE 4 - Organisation des acteurs du Grand Site :

Actions d'organisation et d'animation des acteurs touristiques mises en œuvre par l'Office de Tourisme : (Charte de l'accueil, sensibilisation / formation des adhérents...) : Une réflexion est engagée sur une charte d'engagement des socio-professionnels.

- Partenariat à caractère opérationnel entre acteurs culturels et touristiques au sein du Grand Site de Cahors :

Un partenariat est engagé avec les acteurs culturels et notamment dans le cadre de manifestations telles que Cahors Juin Jardin, Lot Of Saveurs, la semaine des Sciences, la semaine de la mobilité...

A ces occasions, un partenariat est établi avec l'OT afin de proposer des visites thématiques ou des animations spécifiques (exemple « plantes sauvages en milieu urbain », randonnées urbaines sur le thème des jardins, rencontre des artistes contemporains exposant dans les jardins, pour Juin Jardins, ou balades gourmandes pour Lot of Saveurs).

- Pour les Grands Sites, labellisés VPAH

Le partenariat entre Office du tourisme et VPAH dans la valorisation du patrimoine et l'accueil des visiteurs sur les Grands Sites /VPAH fera l'objet d'une convention en définissant l'implication de chacun et la complémentarité dans les domaines cités ci-dessus.

ARTICLE 5 - Le Grand Site avec son environnement territorial :

Le Grand Site de Cahors est situé à la fois au cœur d'un vignoble qui en fait son identité et son rayonnement jusqu'à l'international ; mais également au cœur de la Vallée du Lot, le long duquel un autre Grand Site de Midi-Pyrénées, Saint-Cirq-Lapopie, est identifié.

Cette rivière, véritable destination touristique à elle-seule, est la naturelle liaison entre ces deux sites qui dès 2014 seront regroupés au sein du même établissement de coopération intercommunale, le Grand Cahors.

Une nouvelle dynamique sera engagée visant un rapprochement à la fois en termes de valorisation de leur patrimoine, d'actions de restructuration/ réhabilitation, de développement et de cohérence territoriale.

En terme de développement, l'enjeu consiste en une organisation du rayonnement touristique de ces sites en favorisant des synergies ainsi que l'identification d'itinéraires pour mailler et thématiser le territoire : renforcement de la navigabilité du Lot en tant qu'axe touristique de communication ; mise en valeur d'une voie verte permettant l'itinérance des pèlerins, touristes ; identification d'une route des vins...

En termes de cohérence territoriale, ces deux grands sites, inclus dans le périmètre du SCOT de Cahors et du sud du Lot, sont situés sur le Pays de Cahors et du Sud du Lot et sur la Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et s'inscrivent dans des dynamiques locales

ARTICLE 6 - Le Réseau Grand Site :

Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site de Cahors et du présent avenant sont invités à s'inscrire dans le Réseau « Grands Sites Midi Pyrénées » et s'engagent à respecter les principes suivants :

6.1 Mise en place d'un espace vitrine promotionnel « Grands Sites Midi Pyrénées » et d'un espace d'interprétation du Site et de son environnement territorial

Descriptif des actions, implantation, diffusion,...

Cet espace scénographié sera doté d'outils numériques, écrans et productions multimédia pour présenter le Grand Site, les lieux incontournables du territoire de proximité (à l'échelle interdépartementale) et le réseau régional Grands Sites.

Par ailleurs, les personnels des offices du tourisme auront une très bonne connaissance de leur territoire, mais aussi des Grands Sites, afin de répondre aux demandes des visiteurs.

6.2 Charte Graphique : les actions de promotion et de communication réalisées par l'Office de Tourisme et les acteurs, principalement le service VAH de la ville, devront respecter la Charte Graphique « Grands Sites Midi-Pyrénées » dont les principes sont rappelés en annexe 5 du présent avenant.

6.3 - L'Office de Tourisme et les acteurs, principalement le service VAH de la ville participeront aux travaux organisés dans le cadre du Réseau « Grands Sites Midi Pyrénées » et du département du Lot.

Les thèmes suivants seront notamment abordés :

- démarche Qualité (accueil, signalétique adapté à l'accueil de clientèle internationales, propreté, qualité des services, mobilité douce ; stationnement ...),
- aménagements des espaces urbains
- e-tourisme et e-mobilité,
- dispositif de connaissance et d'interprétation en direction du grand public avec priorité en direction des jeunes publics,
- mise en œuvre de la stratégie du développement durable du tourisme,
- qualification des hébergements et des services,
- stratégie de fidélisation,
- la valorisation du patrimoine,
- dispositifs de sensibilisation des habitants et acteurs touristiques à la politique Grands Sites,
- suivi de la fréquentation et des retombées économiques ...
- participation des personnels de l'office du tourisme au plan de formation, coordonné par la FROTSI et, entre autre :
- la formation proposée pour les personnels d'accueil, sur les "fondamentaux de l'accueil en Midi-Pyrénées" (à compter de 2014),
- la mise en place d'un dispositif de formation du personnel saisonnier (Connaissance du Grand Site et de sa proximité, ...),
- la participation des personnels aux formations découverte organisées par la FROTSI, les UDOTSI et/ou les CDT/ADT,
- L'implication dans la démarche de progrès « Esprit Lot »,

ARTICLE 7 - Pilotage :

Le Comité Qualité Local

Cette instance de concertation organisée autour de la/des collectivité-s concernée-s (Commune-s, Communauté de Communes), vise à fédérer les acteurs touristiques, culturels et en charge de la protection et de la valorisation de l'environnement.

Son objectif consiste à sensibiliser, associer et impliquer l'ensemble des acteurs concernés dans la dynamique de développement et de valorisation du Grand Site et à renforcer la cohérence et la complémentarité des démarches localement engagées (VPAH, UNESCO, OGS, démarches qualité, ...),

Ce Comité Qualité a également pour mission de suivre l'état d'avancement de la démarche Qualité Grand Site et de présenter une évaluation annuelle au Comité Stratégique de Pilotage.

Il est composé des partenaires suivants :

L'office de Tourisme du Grand Cahors :

- Président-e ou son représentant
- Directeur-riche
- Responsable qualité

La Ville de Cahors :

- Adjoint-e au Maire en charge de l'urbanisme, le développement durable, le tourisme et l'aménagement ou son représentant
- Directeur-riche des services techniques et services associés (proximité, signalétique, propreté...)
- Directeur-riche du service patrimoine

Le Grand Cahors :

- Les chefs des services transports, environnement, collecte déchets, politiques contractuelles
- Directeur-riche du pôle aménagement-développement

Le CAUE du Lot :

- Directeur-riche

L'ADT Lot :

- Directeur-riche

Le Comité de Pilotage du Grand Site :

Il a pour but :

- **de piloter** la stratégie d'organisation du site
- **de suivre, apprécier, évaluer, orienter** les programmes d'actions définis
- **d'élaborer les propositions d'actions** dont les projets et les dossiers de demandes de subventions qui seront examinées par les instances délibérantes dans le respect de leurs dispositions et critères d'intervention respectifs de concertation et de programmation prévues au titre des procédures contractuelles territoriales.

Il est composé des co-signataires du Contrat Grand Site et du présent avenant.

Il associe les partenaires techniques, locaux, départementaux, régionaux concernés (OT, CDT / ADT, CAUE, UDOTSI, CRT, ARPE, URCAUE, FROTSI ...)

Il associe également, sous réserve de leur accord, les services de l'Etat, en fonction des spécificités du Grand Site (ABF, DREAL, DRAC, PNP...)

ARTICLE 8 - Les engagements de la Région et du Département du Lot :

8.1 : Pour la Région : reprise des Critères du Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » adoptés par la Commission Permanente du 11 mars 2013.

8.2 Pour le Département :

Son intervention s'inscrit dans les axes stratégiques du livre blanc du développement du tourisme lotois. Dans le respect des priorités et objectifs définis par ce livre blanc, le Conseil général pourra intervenir sur les différentes opérations inscrites au contrat au travers de ses différentes aides sectorielles (tourisme, culture, patrimoine...) et de ses crédits territoriaux (FAPEC, FAIE). Les règles d'intervention propres à chacun de ces fonds sont définies dans le guide des aides départementales. Le dispositif en matière de tourisme est par ailleurs explicité dans la convention d'application tourisme Région/Département du Lot signée le 17 décembre 2007.

ARTICLE 9 – DUREE :

Le présent avenant est conclu pour la période 2013 / 2015

A Cahors

Le XX XX 2013

Pour le Conseil général du Lot

Pour la Région Midi-Pyrénées

Gérard MIQUEL, Président

Martin MALVY, Président

Pour la Commune de Cahors

Pour la Communauté d'agglomération du
Grand Cahors

**Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE,
Maire**

Michel SIMON, Vice-Président

Pour l'Office de tourisme du Grand
Cahors

Pour l'Association du Pays de Cahors et
du Sud du Lot

Joël GILBERT, Président

Jean-Claude BALDY, Président



Annexes

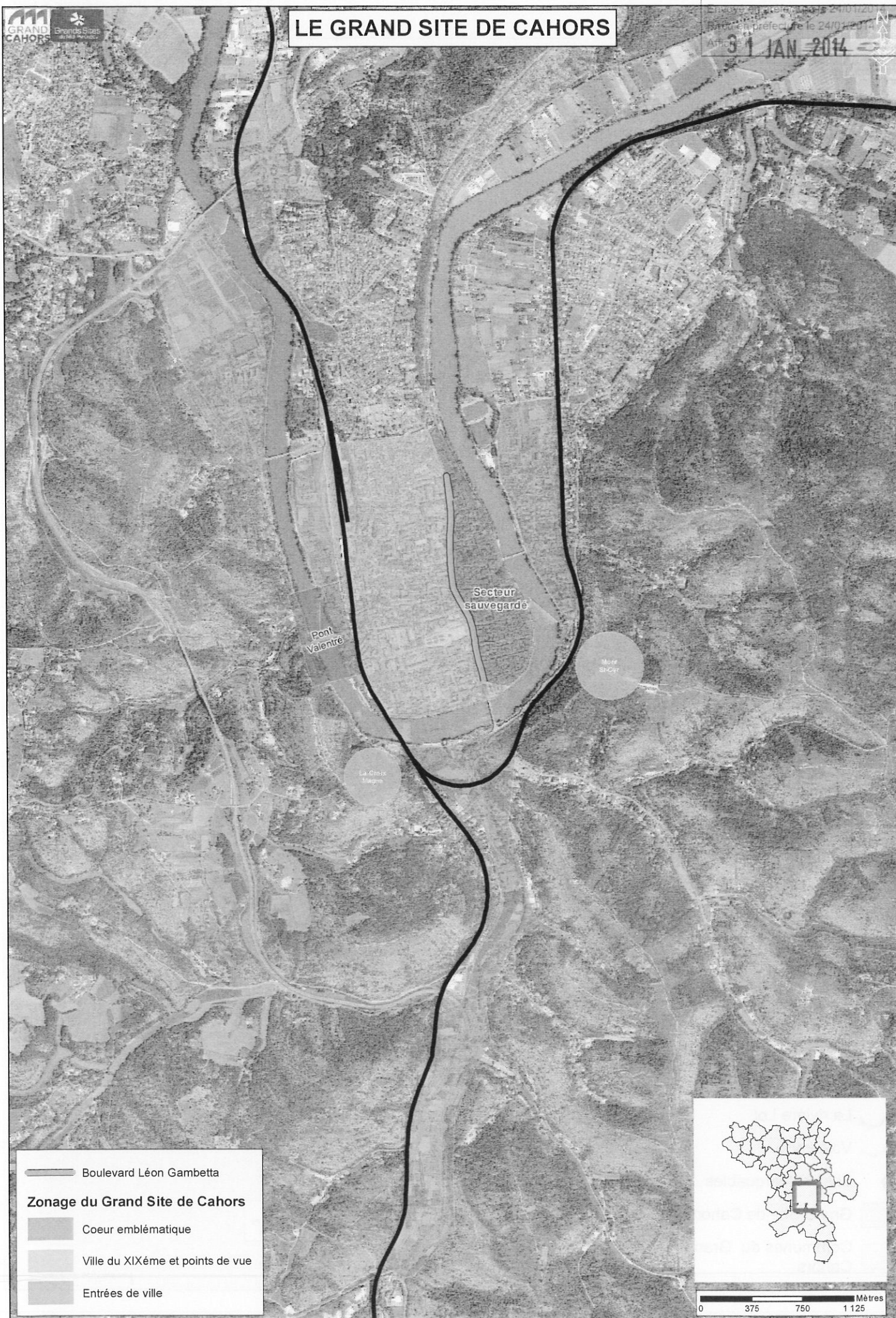
Annexe 1 : Zonage du Grand Site de Cahors

Annexe 2 : Zone d'influence et d'attractivité du Grand Site de Cahors

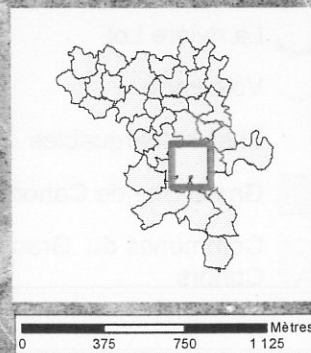
Annexe 3 : Bilan financier des actions 2009-2012

Annexe 4 : Programme d'action 2013-2015

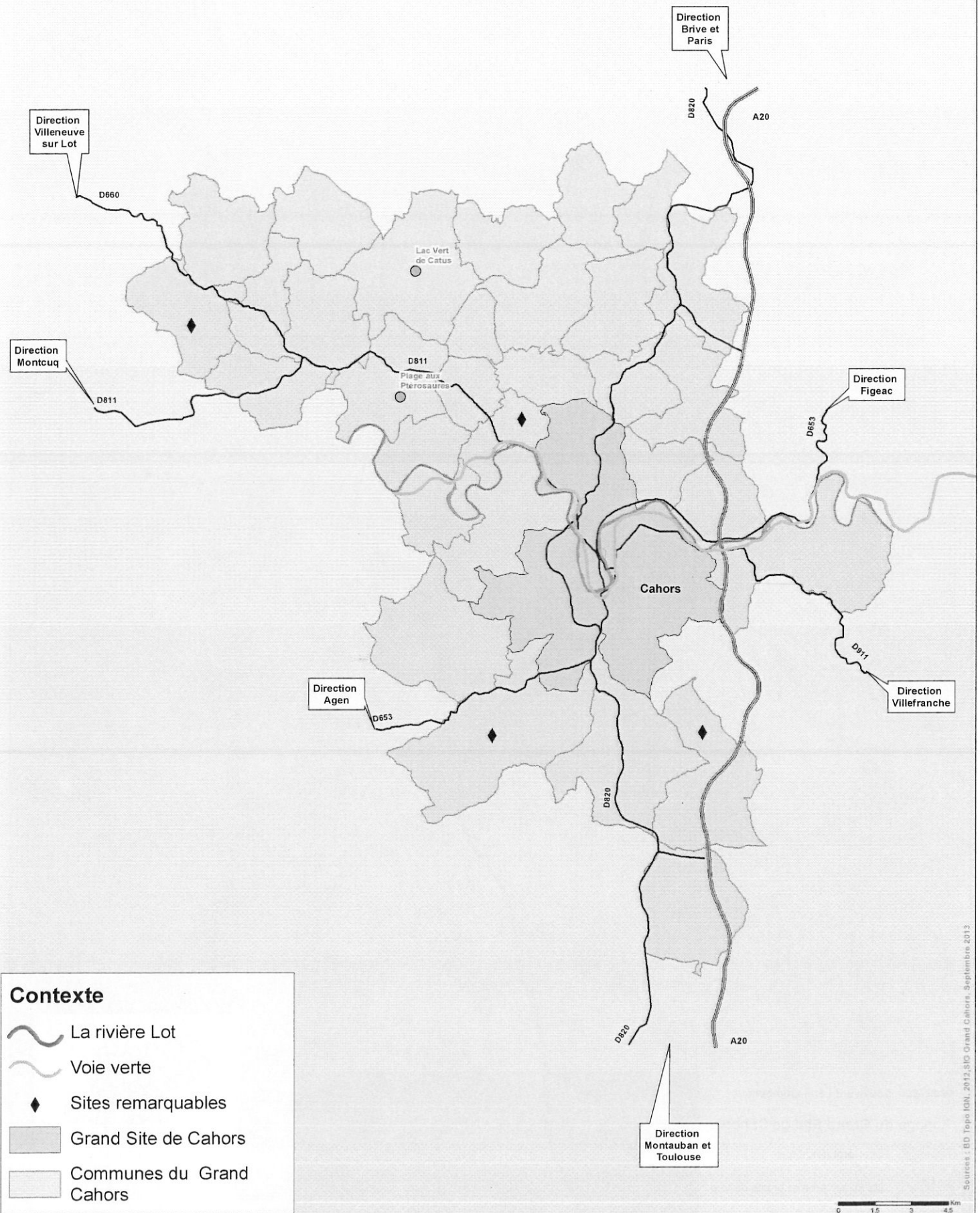
Annexe 5 : Programme détaillé en 2013



- Boulevard Léon Gambetta
- Zonage du Grand Site de Cahors**
- Cœur emblématique
 - Ville du XIX^{ème} et points de vue
 - Entrées de ville



ZONE D'ATTRACTIVITE ET D'INFLUENCE DU GRAND SITE DE CAHORS



CONTRAT GRAND SITE DE CAHORS 2009-2012

BILAN FINANCIER DES PROJETS

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Montants prévisionnels en € HT	Années de réalisation					Région		Département		Etat		Europe		Maître d'ouvrage		
			2009	2010	2011	2012	2013	2014	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
FONCTIONNEMENT																		
Démarches qualitatives	Office de tourisme	166 827 €				X	X								60 000 €	36%	106 827 €	64%
															FEDER AXE II/ M. I			
Refonte du site web	Office de tourisme	72 523 €					X		21 757 €	30%					36 261 €	50%	14 505 €	20%
															FEDER Axe V/ M.3			
Programme d'actions	Office de tourisme	116 475 €				X	X										116 475 €	100%

INVESTISSEMENT

Axe 2 - Requalification du centre ville

Aménagement des Allées Fénelon	Ville de Cahors	1 733 053 €	X	X					327 343 €	19%	300 000 €	17%	200 000 €	12%	480 498 €	28%	425 212 €	25%
									52 343 € PLAN S				Prog-122		FEDER 2000-2006		aide FDEL de 45 585 €	
Rues du secteur sauvegardé	Ville de Cahors	977 900 €	X	X					97 500 €	10%	67 180 €	7%	177 094 €	18%			636 126 €	65%

(feydel/daurade/marot)

Rues touristiques du secteur sauvegardé	Grand Cahors	465 000 €					X	X	71 250 €	15%			Fisac + Prog-122- proratés	26%	121 813 €		271 937 €	58%
									22 500 € PLAN S				Fisac + Prog-122- proratés					

(Bergounoux/Nationale/Fondue Haute/Bouscarrat/Dominici/Université/Vidal)

Place de la Libération	Ville de Cahors	399 035 €			X				71 305 €	18%	52 140 €	13%					275 590 €	69%
									16 455 € PLAN S									
Opération façade	Ville de Cahors	600 000 €				X	X	X	120 000 €	20%	90 000 €	15%					390 000 €	65%

Axe 3 - Trait d'union entre le centre et le Pont valentré

Trait d'union - tranche 1	Ville de Cahors	888 327 €				X	X		75 000 €	8%	100 000 €	11%					713 327 €	80%
---------------------------	-----------------	-----------	--	--	--	---	---	--	----------	----	-----------	-----	--	--	--	--	-----------	-----

Envoyé en préfecture le 24/01/2014

Reçu en préfecture le 24/01/2014

Affiché le

31 JAN 2014

Axe 4 - Attractivité des berges du Lot et de la rivière																
Espace de baignade - Cahors plage	Ville de Cahors	205 000 €	X	X	X	X	X	X	52 000 €	25%	41 000 €	20%	40 442 €	20%	71 558 €	35%
									12 000 € PLAN S					FEDER Axe V		
Axe 5 - Diversification des équipements de loisirs et hébergements touristiques																
Acquisitions - CHAI	Ville de Cahors	519 405 €							100 000 €	19%	100 000 €	19%			319 405 €	61%
Hôtel de la Truffière	SCI la Truffière	190 210 €	X						27 615 €	15%	11 343 €	6%			151 252 €	80%
Hôtel de France (accessibilité, mises aux normes,...)	Privée	56 620 €	X						8 493 €	15%	8 493 €	15%			39 634 €	70%
Hôtel de la Chartreuse (rénovation complète de l'établissement)	Privée	399 190 €		X					51 000 €	13%	15 000 €	4%	51 000 €	13%	282 190 €	71%
Hôtel de la Chartreuse Tranche 2	Privée	284 775 €			X								83 000 €	29%	201 775 €	71%
Château de Mercuès	Privée	1 077 238 €				X			197 787 €	18%					879 451 €	82%
Camping de Cabessut (plus produit)	Privée	66 556 €			X				19 967 €	30%					46 589 €	70%
Axe transversaux																
Villa Cahors Malbec - Office de tourisme	Grand Cahors	578 000 €		X	X				100 000 €	17%	100 000 €	17%	231 200 €	40%	146 800 €	25%
Dynamisation de l'offre touristique																
Villa Cahors Malbec - Espace oenotouristique	Grand Cahors	372 000 €		X	X								108 637 €	29%	91 355 €	25%
Dynamisation de l'offre touristique																
Maison Queval	Ville de Cahors	282 109 €	X						91 685 €	32%	23 085 €	8%	100 000 €	35%	67 339 €	24%
Interprétation du site																
Signalisation touristique et commerciale	Ville de Cahors	166 496 €	X	X					49 948 €	30%			41 210 €	25%	75 338 €	45%
Interprétation du site																
TOTAL GENERAL																
		9 616 739 €							1 482 650 €	15%	908 241 €	9%	979 954 €	10%	842 556 €	9%
															5 403 338 €	56%

Envoyé en préfecture le 24/01/2014

Reçu en préfecture le 24/01/2014

Affiché le

Programme d'actions triennal Grand Site Midi-Pyrénées : CAHORS 2013-2015

Les actions inscrites au plan qualité sont en bleu

ACTIONS	ACTIONS DETAILLÉES	RESPONSABILITE	2012	2013	2014	2015	COUT € HT	OBSERVATIONS
Identité graphique	Réflexion sur une nouvelle charte graphique	Office de tourisme		x	x			Dans l'optique de la fusion de 2 structures
Informations à distance	Internet : refonte du site web	Office de tourisme		x			programme 2009-2012	Mise en ligne printemps 2013
Accès au site	Fléchage routier d'accès à l'OT	Ville de Cahors		x			2 000 €	
	Marquage du cheminement jacquaire Cathédrale-Pont Valentré	Ville de Cahors		x			4 500 €	
	Schéma de pistes cyclables + marquage (piste, bande et contre-sens cyclable)	Ville de Cahors		x	x		20 000 €	
	signalisation touristique du musée de l'eau (directionnelle + kakémonos)	Ville de Cahors		x			6 000 €	
	Entrée nord de la ville - Regourd	Ville de Cahors			x			
	zone Entrée sud	Grand Cahors		x				feuille de route ministérielle arrêtée lancement des études opérationnelles
Stationnement, accueil	Création d'une aire d'accueil de camping-car	Ville de Cahors				x		
	Création du parking relais nord (ZAC Labéraudie)	Grand Cahors		x			100 000 €	
	Haltes nautiques	Grand Cahors			x	x		
Parcours d'accès au cœur du site	Accès aux points de vue	Grand Cahors						lié au projet ENS
	Aspect d'ensemble : Aménagement de la rue Emile Zola	Grand Cahors	x	x			525 343 €	Contrat d'agglomération - PROG 16 AVRIL 2013
	Aménagement des places Metges et Champollion	Ville de Cahors		x	x		407 284 €	Contrat d'agglomération - PROG 16 AVRIL 2013
	Opération façade	Ville de Cahors	x	x	x	x		
	Aménagements des rues du secteur sauvegardé	Grand Cahors		x	x	x	programme 2009-2012	

Envoyé en préfecture le 24/01/2014

Reçu en préfecture le 24/01/2014

Affiché le

31 JAN 2014

Cœur du site	Plan éclairage	Grand Cahors		x	x		38 000 €	
	Etudes place Chapou + 1ère phase de travaux	Ville de Cahors				x		
	Trait d'union - tranche 2	Ville de Cahors	x	x			669 862 €	Contrat d'agglomération - PROG 16 AVRIL 2013
	Aménagements autour du Pont Valentré (sécurisation autour du pont valentré, point information, espaces publics)	Ville de Cahors		x	x	x	575 663 €	Contrat d'agglomération - PROG 16 AVRIL 2013
	Aménagements extérieurs - Villa Cahors Malbec	Grand Cahors		x	x		107 000 €	Contrat d'agglomération - PROG 16 AVRIL 2013
Parcours d'interprétation	Hotels (le Melchior, Coin des Halle, 4 étoiles)			x	x	x	en cours	
	Services publics: WC, Aires de pique-nique, Parc Gaubert, façade octroi Conteneurs enterrés (secteur sauvegardé et saint-georges)	Ville/ Grand Cahors		x	x	x	90 000 €	2013 Ville: accessibilité Octroi, WC Grand Cahors: enfouissement conteneurs UN DOSSIER PAR AN PAR MAITRE D'OUVRAGE
	Numerique: mise en place d'une borne tactile dans le kiosque	Office de tourisme		x				
	traduction de la signalétique patrimoniale	Office de tourisme/ Ville de Cahors		x	x		3 000 €	réflexion sur les bornes wifi
	patrimoine en mobilité	ADT/OT		x			7 500 €	parcours jeunes-enfants
Appropriation des enjeux grands sites par les acteurs	Réflexion sur une charte d'engagement pour les socio-professionnels	Office de tourisme		x				Mettre en place d'outils d'appropriation de la marque Grand Site
	Incitation des professionnels à s'inscrire aux Eductours Grand site	Office de tourisme		x	x			
Animation locale	Préparation, gestion et commercialisation de la plage aux ptérosaures	Office de tourisme			x			

Envoyé en préfecture le 24/01/2014

Reçu en préfecture le 24/01/2014

Affiché le

510

Calendrier des actions sur l'année 2013

Les actions inscrites au plan qualité sont en bleu

Collectivités	OT	Hôtels
---------------	----	--------

ACTIONS	mai	juin	juil.	août	sept	oct	nov	déc	Coûts	Situation au 24 mai 2013
Identité graphique										
Informations à distance									dossier 2009-2012	fait
Accès au site									2 000 €	fait
									4 500 €	en cours
									20 000 €	en cours
									6 000 €	en cours
										pré-études
Stationnement, accueil									100 000 €	travaux en cours
Cœur du site									525 343 €	réalisé
									407 284 €	appels d'offre
										en cours
									dossier 2009-2012	appel d'offre réalisé
									38 000 €	étude en cours
									669 862 €	en cours d'achèvement
									575 663 €	démarré - place Nougaro 2014-2015
									107 000 €	appel d'offre - kiosque pergola en 2014
										en cours
									90 000 €	partiellement en cours
Parcours d'interprétation										appel d'offre en cours
									3 000 €	en préparation
									7 500 €	en préparation
Appropriation des enjeux grands sites par les acteurs										

Envoyé en préfecture le 24/01/2014

Reçu en préfecture le 24/01/2014

Affiché le 31 JAN. 2014

